

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021
Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 1 de 16
Date d'impression: 19/02/2026

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: LINER REPAIR KIT
Code du produit: EXT_GRE_V12
UFI: QM32-K0M8-6001-6ECU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Pas disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **MANUFACTURAS GRE**
Adresse: Aritz Bidea, 57 - Belako Industrialdea
Ville: 48100 Munguia - Vizcaya
Province ou région: VIZCAYA
Numéro de Téléphone: Tel: +34 946 741 116
Fax: Fax: +34 946 741 708
E-mail: www.grepool.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 93 724 39 00 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-18:00)

Giftnotrufzentrale Berlin : Telefon: +49 (0) 30 / 30 686 790
Anti poisoning centre:
FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48
FRANCE (Toulouse): 05 61 77 74 47
FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
BELGIQUE (Brussel): (+32) 070 245 245
NVIC: +31 (0)88 755 8000

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:
Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3 : Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 2 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Phrases EUH:

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient:

acétone, propan-2-one, propanone
butanone, éthylméthylcétone
acétate d'éthyle
acétate de méthyle

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substituée à la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 3 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

Index No: 607-022-00-5 CAS No: 141-78-6 CE No: 205-500-4 Registration No: 01-2119475103-46-XXXX	[1] acétate d'éthyle	20 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336, EUH066	-
Index No: 606-002-00-3 CAS No: 78-93-3 CE No: 201-159-0 Registration No: 01-2119457290-43-XXXX	[1] butanone, éthylméthylcétone	10 - 20 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336, EUH066	-
Index No: 607-021-00-X CAS No: 79-20-9 CE No: 201-185-2 Registration No: 01-2119459211-47-XXXX	acétate de méthyle	10 - 20 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336, EUH066	-
Index No: 606-001-00-8 CAS No: 67-64-1 CE No: 200-662-2 Registration No: 01-2119471330-49-XXXX	[1] acétone, propan-2-one, propanone	10 - 20 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des phlyctènes ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

Un contact répété ou prolongé avec les yeux peut provoquer des picotements, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 4 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Produit inflammable, il faut prendre les mesures de prévention nécessaire pour écarter les dangers, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool et pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 5 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
acétate d'éthyle	141-78-6	Deutschland [1]	Huit heures	200	730
			Court terme	400	1460
		European Union [2]	Huit heures	200	734
			Court terme	400	1468
		France [3]	Huit heures	200	734
			Court terme	400	1468
		Nederland [4]	Huit heures	200	734
			Court terme	400	1468
butanone, éthylméthylcétone	78-93-3	Deutschland [1]	Huit heures	200 (Hautresorptiv)	600 (Hautresorptiv)
			Court terme	200 (Hautresorptiv)	600 (Hautresorptiv)
		European Union [2]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 6 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

		France [3]	Huit heures	200 (Risque de pénétration percutanée)	600 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	300 (Risque de pénétration percutanée)	900 (Risque de pénétration percutanée)
		Nederland [4]	Huit heures	197 (Huidopname)	590 (Huidopname)
			Court terme	300 (Huidopname)	900 (Huidopname)
		Deutschland [1]	Huit heures	200	620
			Court terme	400	1240
acétate de méthyle	79-20-9	France [3]	Huit heures	200 (Risque de pénétration percutanée)	610 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	250 (Risque de pénétration percutanée)	760 (Risque de pénétration percutanée)
		Deutschland [1]	Huit heures	500	1200
			Court terme	1000	2400
acétone, propan-2-one, propanone	67-64-1	European Union [2]	Huit heures	500	1210
			Court terme		
		France [3]	Huit heures	500	1210
			Court terme	1000	2420
		Nederland [4]	Huit heures	500	1,21
			Court terme	1	2,42

[1] Laut Grenzwerte in der Luft am Arbeitsplatz "Luftgrenzwerte" verabschiedet vom Bundesminister für Arbeit und Sozialordnung im Bundesarbeitsblatt.

[2] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[3] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

[4] According Dutch Legal Public Limit Values (Nationale wettelijke publieke grenswaarden) adopted by Dutch Law on Labour conditions.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	734 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	734 (mg/m³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	367 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	1468 (mg/m³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	734 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	63 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	37 (mg/kg bw/day)

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substituée à la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 7 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	600 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	106 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	1161 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	412 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	31 (mg/kg bw/day)
	DMEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	106 (mg/m ³)
	DMEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	412 (mg/m ³)
acétate de méthyle CAS No: 79-20-9 EC No: 201-185-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	305 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	610 (mg/m ³)
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	1210 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	200 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	2420 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	186 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	62 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	62 (mg/kg bw/day)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	eau (eau douce)	0,24 (mg/L)
	eau (eau de mer)	0,024 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	1,65 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	1,15 (mg/L)
	sédiment (eau de mer)	0,115 (mg/L)
	Soil	0,148 (mg/kg soil dw)
	STP	650 (mg/L)
	oral (Hazard for predators)	0,2 (g/kg food)
butanone, éthylméthylcétone	eau (eau douce)	55,8 (mg/L)

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 8 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	eau (eau de mer)	55,8 (mg/L)
	Soil	22,5 (mg/kg soil dw)
	eau (rejets intermittents)	55,8 (mg/L)
	STP	709 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	284,74 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	284,7 (mg/kg sediment dw)
	oral (Hazard for predators)	1000 (mg/kg food)
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	eau (eau douce)	10,6 (mg/L)
	eau (eau de mer)	1,06 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	21 (mg/L)
	STP	100 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	30,04 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	3,04 (mg/kg sediment dw)
	soil	29,5 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	
Protection respiratoire:	
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.
Type de filtre nécessaire:	A2
Protection des mains:	



-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021
Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 9 de 16
Date d'impression: 19/02/2026

PPE:	Gants de protection	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.	
Normes CEN:	EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420	
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.	
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.	
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480
		Epaisseur du matériau (mm): 0,35
Protection des yeux:		
PPE:	Écran facial	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.	
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168	
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement.	
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.	
Protection de la peau:		
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.	
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5	
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.	
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.	
PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.	
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346	
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.	
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide

Couleur: Colorless to slight yellow

Odeur: Solvent odour

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion: -73.5 °C

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >=70 °C

Inflammabilité: Highly flammable liquid and vapour

Limites inférieure d'explosion: 1.2 vol %

Limites supérieure d'explosion: 7.5 vol %

Point d'éclair: <=23 °C

Température d'auto-inflammation: 408 °C

Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 10 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Insoluble in water. Soluble in most organic solvents.

Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: 139,756 (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)

Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 0.75

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables:

Combustion entretenue: Oui.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Liquide et vapeurs inflammables.

10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact répété ou prolongé avec les yeux peut provoquer des picotements, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
butanone, éthylméthylcétone	Oral	LD50	Rat	2740 mg/kg bw [1]
		[1] Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971		
	Cutané	LD50	Rabbit	6480 mg/kg bw [1]
		[1] Shell Chemical Company. Vol. MSDS-5390-4		
CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	Inhalation			
acétone, propan-2-one, propanone	Oral	LD50	Rat	5800 mg/kg bw [1]

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 11 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2		[1] Journal of Toxicology and Environmental Health. Vol. 15, Pg. 609, 1985
	Cutané	
	Inhalation	

a) toxicité aiguë;
Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Produit classé:
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Produit classé:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité		
	Type	Essai	Espèce
acétate d'éthyle	Poissons	LC50	Pimephales promelas
		230 mg/l (96 h) [1]	
		[1] US EPA method E03-05, 1984	

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021

Version 6 (substituée à la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 12 de 16

Date d'impression: 19/02/2026

CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	Invertébrés aquatiques	EC50 Hydra Oligactis (Hydrozoa) 1350 mg/l (48 h) [1] [1] Aquat. Toxicol. 4, 73 - 82, Slooff, W. 1983
	Plantes aquatiques	EC50 Algae 2500 mg/l (96 h) [1] [1] Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl.Tech.Inf.Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	Poissons	LC50 Pimephales promelas 2993 mg/l (96 h) [1] [1] Experimental result, 1998.
	Invertébrés aquatiques	LC50 Daphnia magna 8890 mg/l (24 h) [1] [1] Experimental result, 1977.
	Plantes aquatiques	EC50 Pseudokirchnerella subcapitata 2029 mg/l (96 h) [1] [1] OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) reliability based in 2006 guideline.
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Poissons	LC50 Fish 8300 mg/l (96 h) [1] [1] Cairns, J.Jr., and A. Scheier 1968. A Comparison of the Toxicity of Some Common Industrial Waste Components Tested Individually and Combined. Prog.Fish-Cult. 30(1):3-8
	Invertébrés aquatiques	LC50 Crustacean 8450 mg/l (48 h) [1] [1] Cowgill, U.M., and D.P. Milazzo 1991. The Sensitivity of Ceriodaphnia dubia and Daphnia magna to Seven Chemicals Utilizing the Three-Brood Test. Arch.Environ.Contam.Toxicol. 20(2):211-217. Canton, J.H., and D.M.M. Adema 1978. Reproducibility of Short-Term and Reproduction Toxicity Experiments with Daphnia magna and Comparison of the Sensitivity of Daphnia magna with Daphnia pulex and Daphnia cucullata in Short-Term Experiments. Hydrobiologia 59(2):135-140 (Used Reference 2018)
	Plantes aquatiques	EC50 Algae 7200 mg/l (96 h) [1] [1] Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl.Tech.Inf.Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les agents de surface contenus dans ce produit répondent aux critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données qui justifient cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes qui en font la demande.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021
Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 13 de 16
Date d'impression: 19/02/2026

acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	0,73	-	9,65 mg/L	Très faible
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	0,29	-	-	Très faible
acétate de méthyle CAS No: 79-20-9 EC No: 201-185-2	0,18	-	-	Très faible
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	-0,24	3	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.
Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par Règlement (UE) 2024/590 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2024 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1133

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021
Version 6 (substitue a la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 14 de 16
Date d'impression: 19/02/2026

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1133, ADHÉSIFS (CONTIENT BUTANONE ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE / ACÉTONE PROPAN-2-ONE PROPANONE / ACÉTATE D'ÉTHYLE), 3, GE I, (D/E)

IMDG: UN 1133, ADHÉSIFS (CONTIENT BUTANONE ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE / ACÉTONE PROPAN-2-ONE PROPANONE / ACÉTATE D'ÉTHYLE), 3, GE I (23°C)

OACI/IATA: UN 1133, ADHÉSIFS (CONTIENT BUTANONE ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE / ACÉTONE PROPAN-2-ONE PROPANONE / ACÉTATE D'ÉTHYLE), 3, GE I

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: I

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-E,S-D

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 3



Numéro de danger: 33

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Procéder conformément au point 6.

ADR LQ: 500 ml

IMDG LQ: 500 ml

ICAO LQ: 0

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 86 %

Teneur en COV: 645 g/l

Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

parfums

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 1: Peu dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 Date d'établissement: 17/02/2021
Version 6 (substituée à la version 5) Date de révision: 19/02/2026

Page 15 de 16
Date d'impression: 19/02/2026

Information sur l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2020/1737 de la Commission du 14 juillet 2020 et de l'annexe 1 du Règlement (CE) n°273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février de 2004 sur les précurseurs de drogues:

N. CAS	Nom	Catégorie
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	3
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone	3

Annexe I: liste des substances cataloguées.

Information sur l'annexe I et l'annexe II du Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

N. CAS	Nom	Annexe
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	II

Annexe I: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions.

Annexe II: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signallement.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet des phrases EUH apparaissant dans la rubrique 3:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Codes de classification:

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2: Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquide inflammable, Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changement de classification de dangerosité (SECTION 2.1).
- Suppression de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrase d'avertissement (SECTION 2.2).
- Ajout de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrase d'avertissement (SECTION 2.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modifications relatives aux précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.1).
- Modifications relatives aux précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.2).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.3).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.4).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.5).
- Modification des informations relatives aux conditions de stabilité et de réactivité (SECTION 10.6).
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 11.1).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



EXT_GRE_V12-LINER REPAIR KIT

Version 1 **Date d'établissement: 17/02/2021**
Version 6 (substitue a la version 5) **Date de révision: 19/02/2026**

Page 16 de 16
Date d'impression: 19/02/2026

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:
Dangers physiques D'après les données d'essais
Dangers pour la santé Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.
BCF: Factor de bioconcentration.
CEN: Comité européen de normalisation.
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.
LC50: Concentration létale, 50%.
LD50: Dose létale, 50%.
NOEC: Concentration sans effet observé.
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.